



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA VOIX DE L'ENFANT

Pantin, le 02 octobre 2020

LA VOIX DE L'ENFANT DÉNONCE LES PROPOS INTOLÉRABLES TENUS SUR LA CHAÎNE CNEWS PAR M. ERIC ZEMMOUR SUR LES MINEURS ISOLÉS

Le 30 septembre dernier, M. Eric Zemmour, polémiste quotidien sur CNEWS a, dans l'émission Face à l'info, tenu des propos scandaleux portant atteinte aux mineurs isolés. Il a en effet indiqué qu'« ils sont voleurs, ils sont assassins, ils sont violeurs. C'est tout ce qu'ils sont. Il faut les renvoyer. Il ne faut même pas les laisser entrer. Pour cela, il faut sortir de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) qui est l'origine du mal ». Il propose également de sortir de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) qui, selon lui, « oblige à n'expulser personne ».

Il est inacceptable de considérer, a priori, ces mineurs comme des délinquants ou des criminels. Rappelons que l'article 20 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant prévoit que « tout enfant qui est temporairement ou définitivement privé de son milieu familial, ou qui dans son propre intérêt ne peut être laissé dans ce milieu, a droit à une protection et une aide spéciale de l'État » et que les mineurs non-accompagnés (MNA) relèvent, en France, de la protection de l'enfance.

La Voix De l'Enfant, qui a pour but l'écoute et la défense de tout enfant en détresse quel qu'il soit où qu'il soit, s'indigne face à de tels propos et s'associe aux diverses plaintes déposées à l'encontre de M. Zemmour pour incitation à la haine raciale et injures publiques à caractère raciste.

Le parquet de Paris a annoncé l'ouverture d'une enquête. La Voix De l'Enfant se constituera partie civile dès l'ouverture d'une information judiciaire ou à l'audience si un juge d'instruction n'est pas saisi.

Cette dernière s'interroge par ailleurs sur la responsabilité de la chaîne CNEWS, l'émission ayant été diffusée en différé.

CONTACTS

Martine Brousse, Présidente de La Voix De l'Enfant : 06 .22.80.82.82

Service Juridique : 01.56.96.03.05